

Règlement Intérieur

2025-2026



L'association Lançon GR-GEG Team Spirit est un **Club sportif de Gymnastique Rythmique et de Danse**. Nous sommes affiliées aux Fédérations Sportives FSGT et FFST (association AFCGE et IFAGG). De par la qualité de son encadrement et de la diversité de ses sections, notre Club propose à nos pratiquants, selon leur aptitude et leur volonté, d'évoluer à leur meilleur niveau.

Toute activité en collectivité implique une certaine discipline. Cette adhésion que vous choisissez librement vous engage ainsi que votre gymnaste à accepter et respecter le règlement ci-dessous.

Généralités

L'activité sportive mentionnée ci-dessus impose le respect de soi-même et des autres.

1. Tenue Vestimentaire

Pour les entraînements : **Le port de bijou est strictement interdit par mesure de sécurité.**

LOISIR et BABY GR : nous souhaiterions que les gymnastes soient habillées à tous les entraînements :

D'un T-Shirt / Débardeur près du corps (celui du Club de préférence)

D'un Short / Legging

De Chaussettes ou Demi-Pointes de préférence

D'une Gourde pour boire

Cheveux attachés en chignon

COMPETITIVES : Les gymnastes doivent obligatoirement être habillées à tous les entraînements :

- d'un T-Shirt / Débardeur du Club obligatoire avec brassière noire
- d'un Short / Legging NOIR UNI
- de Demi-Pointes obligatoires
- d'une Gourde pour boire
- cheveux attachés en chignon

2. Engins et Justaucorps

Pour les déplacements en compétition, **il est obligatoire que les gymnastes soient habillées :**

- du Survêtement du Club
- du T-Shirt du Club
- Demi-pointes BEIGE OBLIGATOIRE

En Compétition Individuelle/Duo, la gymnaste devra se munir de ses engins et justaucorps personnels.

3. Lieux et Horaires d'entraînement

La Mairie nous met à disposition, sans frais de location, les locaux suivants : le nouveau Gymnase de Lançon.

Les horaires sont définis en fonction de la catégorie : Baby GR, Loisirs, Compétitives.

Le planning est disponible sur le site internet : <https://lancongr13.wixsite.com>

Nous demandons également le respect des créneaux de cours. Les gymnastes sont invitées à arriver 15 minutes à l'avance afin de pouvoir déployer tout le matériel adéquat à la séance. Afin de permettre le bon déroulement des entraînements en équipe, merci de nous tenir informés de toute absence.

4. Politesse vis-à-vis des cadres du Club, des gymnastes de notre Club, des membres du Bureau

Pour les adhérents en compétition, respect des règles de compétition, des gymnastes des autres clubs ainsi que leur famille, des juges, des membres des administrations et des officiels. Lançon GR-GEG Team Spirit se réserve le droit de ne plus accepter, temporairement ou définitivement, tout adhérent ayant un comportement insultant, dégradant, diffamatoire, verbalement ou physiquement violent, en bref, ne respectant pas les règles édictées ci-dessus et qui nuirait au bon fonctionnement du club. Des membres du Bureau seront préconisés pour rencontrer l'adhérent concerné et ses parents si l'adhérent est mineur. Si force est de constater que le comportement ne s'améliore pas, une décision sera prise lors d'une réunion plénière du Bureau et annoncée à l'adhérent et à ses parents par courrier recommandé avec A.R.

L'évolution du sportif passe par l'application des règles communes et de celles dictées par les entraîneurs. Toute l'utilisation du matériel est INTERDITE sans la présence et l'autorisation d'un cadre du club. Le club ne peut être tenu pour responsable d'un accident survenu en dehors de l'horaire pour lequel un adhérent est inscrit. L'organisation pédagogique et technique du club impose une présence régulière aux jours et heures indiqués par les entraîneurs. Les entraîneurs et les membres du Bureau sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions.

5. Autorisations

Tout enfant doit être déposé auprès du professeur de GR par un adulte responsable qui, ainsi, vérifiera la présence du professeur. Seule l'inscription de l'enfant sur la feuille de présence engage la responsabilité de l'association pendant la durée du cours. Les enfants du cours Baby GR, Loisirs, Poussines et Benjamins doivent impérativement être récupérés auprès de l'entraîneur ou d'un adulte responsable dans le gymnase. Pour les urgences médicales, vous autoriserez les dirigeants de Lançon GR GEG Team Spirit à prendre toute décision d'urgence médicale ou chirurgicale, et éventuellement l'hospitalisation si nécessaire.

Le représentant légal déclare dégager l'association Lançon GR GEG Team Spirit de toute responsabilité envers les adhérents en cas de retard de plus de 10 minutes à la fin des entraînements, stages ou compétitions.

6. Constitution des groupes

L'ensemble des entraîneurs décide :

- de l'affectation des gymnastes dans les différents groupes de niveaux
- des engagements dans les compétitions

7. Compétition

Elle est ouverte à tous, dans le respect de la réglementation imposée par les fédérations et sous l'autorité des entraîneurs. Les gymnastes inscrites dans un groupe de compétition s'engagent à participer à toutes les compétitions.

La participation aux compétitions impose aux gymnastes :

- de respecter le calendrier compétitif pour toute la saison sportive
- de répondre ponctuellement aux convocations qui précisent les jours, heures et lieux des manifestations
- une implication des familles pour assurer les transports Aller / Retour sur les lieux de compétition départementales et régionales.

Toute défection à une compétition signalée moins de 15 jours avant la compétition sans un certificat médical entraînera le remboursement des frais d'engagement par les parents.

Les gymnastes sélectionnés par les entraîneurs à une finale nationale (**Championnat de France**) ou internationale, partiront en équipe complète avec l'entraîneur et le chef de délégation (Lucchesi Guy). L'hébergement et le transport sont organisés par le club. Une participation financière sera demandée aux familles afin de participer aux frais du voyage. Les parents sont interdits de loger dans le même hôtel à la demande des Fédérations (à vérifier auprès de la Présidente Lucchesi Virginie). Chaque parent devra s'acquitter de son déplacement et hébergement.

8. Suivi Médical

Un questionnaire de santé (Cerfa n°156699-01) vous sera demandé pour l'inscription, le certificat médical n'est plus obligatoire.

9. Vol et dégradations

Bien que soucieux et attentifs aux problèmes de vol et de détérioration des objets et effets personnels, les cadres ou le club ne peuvent être tenus pour responsable si de tels incidents venaient à se produire dans l'enceinte des vestiaires ou des gymnases. Il est donc fortement déconseillé de venir à l'entraînement avec des objets de valeur (portables, MP3, bijoux, montre, vêtements/chaussures de marque, vélos, mobylettes, motos, etc...) et/ou des sommes d'argent.

Les parents sont tenus d'accompagner et de rechercher leurs enfants jusqu'au gymnase, et de s'assurer de la présence des entraîneurs.

Afin de réunir les meilleures conditions de sécurité et de concentration pour les gymnastes, les parents sont priés de ne pas entrer, ni rester dans les salles d'entraînement pendant les cours.

10. Démonstrations, galas

Pour les galas, le port du **T-shirt du Club est obligatoire** pour toutes les gymnastes Baby, Loisirs, Compétitives. Les parents et les adhérents majeurs autorisent le Club à utiliser tous documents et photographies des gymnastes afin de promouvoir l'activité concernée ou le Club en général.

De même, ils autorisent leurs enfants à participer (ou ils participent eux-mêmes) à des démonstrations organisées soit par le Club, soit par toutes instances fédérales, et renoncent de plein droit aux recettes directes ou indirectes que ces démonstrations pourraient apporter au Club.

11. Commandes d'équipements

Il n'y aura qu'une seule commande d'équipements en début d'année. Celle-ci est payable à la commande, aucune avance ne sera faite. Il n'y aura aucun remboursement sur les équipements commandés quel qu'en soit le motif.

12. Adhésion, Cotisation et Stage

L'adhésion au Club comprend l'assurance sportive et la licence de fédérations gymniques (FSGT, FFG, FFST, IFFAG).

Elle reste due en cas de départ avant la fin de la saison quel qu'un soit le motif. Elle est forfaitaire et exigible à l'inscription, pour la saison sportive.

Les cotisations sont annuelles, payables à l'inscription et non remboursables. Le règlement en plusieurs termes est admis. Si vous avez des questions concernant le financement, veuillez en faire part par mail auprès du Club. Les petites vacances scolaires, comme les absences, ne sont pas déductibles.

En cas de non-paiement, les adhérents ne pourront être admis à l'entraînement, et la responsabilité du Club sera, de ce fait, déchargée jusqu'à complet règlement.

La cotisation ne comprend pas les stages et éventuelles manifestations (ex : Master Class) effectués en cours d'année.

Les stages sont organisés pendant les vacances scolaires à l'initiative des entraîneurs et nous organisons des ateliers avec différents intervenants (Danse classique, danse contemporaine, danse africaine, Zumba, Fitness...). Les inscriptions devront se faire à l'avance en fonction d'un planning défini avec une fiche d'inscription à remplir, paiement au préalable et aucun remboursement en cas d'absences.

En cas de re-confinement, les paiements effectués ne seront pas remboursés car nous assurerons les entraînements en ligne ou en extérieur.

L'adhésion au Club vaut acceptation du présent règlement, dont l'objet est de contribuer à l'épanouissement de chacun.

✓ **NE PAS IMPRIMER**

✓ **MERCI DE COCHER LA CASE SUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

« **Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de Lançon GR GEG Team Spirit et accepte son application** »